



Journal

LE RASSEMBLEUR

SYNDICAT DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE
DES DÉCOUVREURS (CSN)

Volume 4, numéro 9, mai 2016

feesp.
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET
EMPLOYÉES DES SERVICES PUBLICS



Plainte en équité salariale

Il est plutôt rare que les syndicats déposent des plaintes en équité salariale. Nous aimerions vous aviser que suite à des échanges et rencontres avec une travailleuse en organisation scolaire (TOS), notre syndicat a déposé officiellement une plainte en vertu de la Loi sur l'équité salariale dont les principaux enjeux et changements des dernières années mettaient en valeur davantage de travail de gestion, communication et responsabilités pour ce groupe de travailleurs. Nous attendons qu'une enquête soit réalisée et vous reviendrons avec le résultat de celle-ci.

Isabelle Larouche, présidente

Acquisition de la permanence

Statut acquis de la personne salariée régulière qui a complété 2 années de service actif à la commission dans un poste à temps complet. Cependant, le service actif de la personne salarié régulière dans un poste à temps partiel est compté aux fins d'acquisition de la permanence lorsque celle-ci obtient un poste à temps complet. Je vous invite à lire la clause 1-2.18 pour les détails et je vous invite à lire les exemples ci-dessous.

Ex 1 : Nadine se fait embaucher comme agente de bureau classe II à 20h semaine. Elle devra avoir complété deux années complètes avant de pouvoir obtenir sa permanence, correspondant ainsi à deux années d'ancienneté.

Ex 2 : Paulette est à la commission scolaire depuis 10 ans et son horaire varie entre 15 et 23 heures depuis ces années. En 2016, elle peut enfin signer un poste de 26 h 15 correspondant à une permanence. Elle devient donc automatiquement permanente, car son ancienneté se chiffre à plus de deux ans de travail complété à la commission.

David Dussault, Vice-président soutien manuel

Semaine des services de garde vue par un parent

*Je suis un père de famille qui n'a jamais fréquenté un service de garde, mais mon enfant « oui ». Donner 15 \$ par jour, repas inclus, m'a paru exagéré, mais avec temps j'ai dû me rendre à l'évidence, le service de garde amène que du positif à mon enfant. Le personnel éducateur est qualifié et propose plusieurs activités en lien avec le développement des enfants. Qui n'a pas rêvé dans son enfance d'avoir accès à un gymnase, des ordinateurs, des jeux de société, du matériel pour des bricolages, expériences et plein de jeux extérieur avec pleins de copains de son âge? Tous les jours je peux discuter avec le personnel éducateur du quotidien de mon enfant dans un autre contexte que celui évalué à l'école. Être éducatrice ou éducateur ne doit pas être toujours facile et vous avez toute mon admiration. Chaque fois que je dois m'occuper de plusieurs enfants pendant un long moment je me demande toujours comment vous faites pour le faire quotidiennement et en plus avec 20 enfants. WOW! Votre rôle au sein du système scolaire mérite une plus grande reconnaissance, malgré des conditions de travail pas toujours facile, vous faites preuve de patience, compréhension tout en accompagnant les enfants dans leur développement quotidien de façon remarquable. Maintenant, quand mon enfant va au service de garde je sais qu'il est en sécurité et qu'il va s'amuser avec plein d'amis et pour 15 \$ par jour (repas inclus), je trouve cela abordable vu la qualité des services offerts. Pour le prix d'un trio Macdo mon enfant est aux anges et moi aussi!
Merci d'être présent avec nos enfants et*

BONNE SEMAINE DES SERVICES DE GARDE du 16 au 20 mai 2016!

Patrick Chartier, Vice-président service de garde

Textes de la convention collective

Plusieurs nous questionnent sur le montant forfaitaire que nous devons avoir le 1er avril. Veuillez noter que tant que la convention collective n'est pas signée, nous ne pouvons recevoir aucun montant forfaitaire ou encore aucune augmentation salariale. Présentement, il y a écriture des textes de la convention. Une fois que ceux-ci seront rédigés, ils nous seront présentés. Dans la semaine du 2 au 6 mai, Isabelle Larouche, présidente, sera en instance du secteur scolaire et du secteur public, elle devrait obtenir davantage d'information. Dès que nous aurons plus de détails, nous vous en ferons part, possiblement un retour lors de la prochaine assemblée le 18 mai.

Comité exécutif

**Syndicat du personnel
de soutien scolaire des
Découvreurs**

Téléphone : 418 653-5965
Télécopieur : 418 653-6545
syndicat@spssdd.com
www.spssdd.com

Important

À NOTER À VOTRE AGENDA

- 4 mai, Cocktail dînatoire à l'Aquarium du Québec à 18 h
- 18 mai, Assemblée générale extraordinaire au Collège des Compagnons à 19 h